

**CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE  
L'HOSPITALISATION A DOMICILE DU PONANT  
Et  
L'ASSOCIATION LES AMITIES D'ARMOR**

**AVENANT NUMERO 1  
A LA CONVENTION DU 1<sup>ER</sup> MARS 2008**

Entre, d'une part :

Le Service d'Hospitalisation A Domicile de la Clinique PASTEUR-LANROZE, Représentée par  
Monsieur David GUILLOUARD, Directeur Général  
Cliniques Pasteur - Lanroze - 32, Rue Auguste Kervern  
Cs 82936 - 29229 BREST cedex 2  
N° FINESS : 290000140

Et, d'autre part :

L'Association Loi 1901 « LES AMITIES D'ARMOR », Représentée par Monsieur Gilles ROLLAND  
Directeur Général  
11, rue de Lanrédec  
Cs 33813 - 29238 BREST cedex 2

Il est convenu d'étendre le territoire d'intervention du service HAD au Pays d'Iroise et, en conséquence, de modifier comme suit les termes de la convention du 1<sup>er</sup> mars 2008 :

<u>COMMUNE</u>	<u>RÉSIDENCE</u>	<u>FINESS</u>
- à Brest	Ker Digemer	290004597
	Ker Héol	290004787
	Branda	290019942
	Ker Gwenn	290028778
- à Gouesnou	Ker Bleuniou	290019322
- à Guipavas	Ker Astel	290008846
- à Plougonvelin	Les Mouettes	290020544
- au Conquet	Le Streat Hir	290020536
- à Porspoder	Le Grand Melgorn	290007012

Fait à Brest, le 1<sup>er</sup> Juin 2009

Pour Le Service d'Hospitalisation A Domicile  
Clinique Pasteur-Lanroze  
David GUILLOUARD  
Directeur Général

Pour l'Association Les Amitiés d'Armor

Gilles ROLLAND  
Directeur Général

